

REGISTRE D'IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS À UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(Article R 321.9 et R 321.10 du Code Pénal)

Noms et prénoms des participants ou le cas échéant dénomination sociale de la personne morale représentée	Domicile des participants ou le cas échéant siège social de l'entreprise	QUALITÉ : Particulier ou commerçant	NATURE ET N° DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ PRÉSENTÉE (indication de l'autorité qui l'a délivrée et date de délivrance)	Pour les commerçants : N° d'immatriculation au RCS	*Remise attestation de non participation à 2 autres ventes au cours de l'année civile (OUI - NON)

** Ne concerne que les participants non commerçants. Les attestations doivent impérativement être jointes au registre concerné*